Cité de l’énergie: nouveautés 2021
Informations pour les communes

Echanges d’expérience pour les communes – Automne 2020

Georges Ohana, Membre du Comité de l’Ass. Cité de l’énergie
Dominique Rossel, resp. Antenne romande de l’Ass. Cité de l’énergie

3 septembre 2020

Introduction

Jusqu'à présent :

- accord de collaboration entre l'OFEN et l'Association Cité de l'Energie (ACE)
- dissociation claire entre la certification (ACE) et le développement du marché (OFEN / CHeC)
- L'OFEN et l'ACE ont ainsi financé conjointement les tâches de Cité de l'énergie

Nouveautés

- Plus de convention entre l'ACE et l'OFEN
- Cité de l'énergie ne fait plus partie de SuisseEnergie pour les communes
- SuisseEnergie pour les communes continue de soutenir les Cités de l'énergie, mais de manière directe (via des primes) et non plus via des organisations intermédiaires
- L'ACE ne reçoit plus de subventions pour les audits ou les services de conseil

Réorientation de SuisseEnergie dès 2021

- SuisseEnergie se concentrera à l'avenir davantage sur les **communes «fonceuses» en matière de transition énergétique ainsi que sur les projets phares, plutôt que sur un large éventail de communes**.
- SuisseEnergie se concentrera à l'avenir davantage sur le **soutien de projets plutôt que de processus.**
- Les nouveaux **focus** sont : les procédés industriels, la mobilité et le chauffage renouvelable

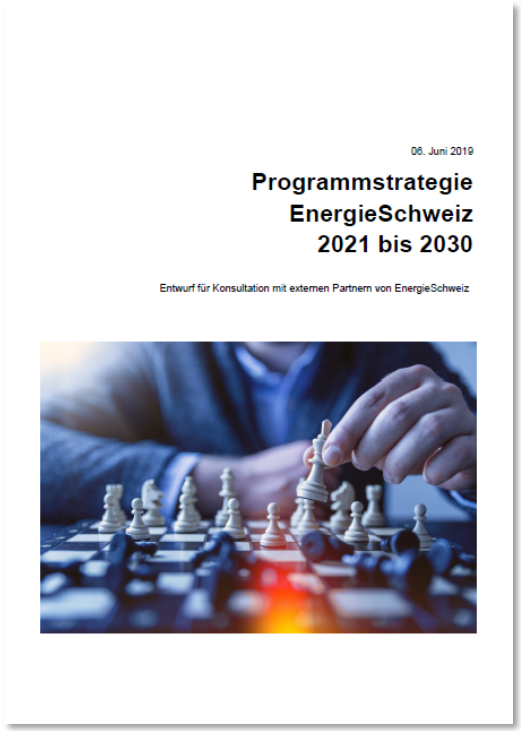

Réorientation de SuisseEnergie dès 2021

L'Association Cité de l'énergie et SuisseEnergie pour les communes proposeront des services **complémentaires, qui se renforceront mutuellement.**

- Cité de l'énergie a un **large impact**
- Cité de l'énergie est un **soutien aux processus**
- Cité de l'énergie traite des **thématiques dans leur globalité**

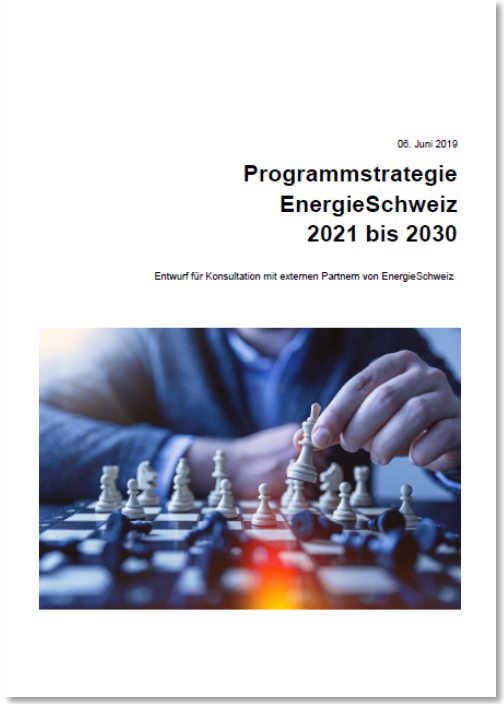

Cité de l'énergie est un partenaire clé dans la politique énergétique et climatique

- Les Cités de l'énergie s'engagent **à long terme** et ancrent ainsi une politique énergétique durable indépendamment des changements politiques.
- 200 Cités de l'énergie font déjà partie du programme depuis **plus de 12 ans** et ont obtenus leur deuxième re-certification.
- Peu de communes quittent l'Association. Il y a 3-4 fois plus de communes qui rejoignent l'Association que de communes qui la quittent.

Cité de l'énergie est un partenaire clé dans la politique énergétique et climatique

- Plus de **90% du budget disponible** est alloué aux communes.
- Dans les Cités de l'énergie, il y a en moyenne :
  - 20% de chaleur renouvelable sur le territoire communal
  - 35% de chaleur renouvelable dans les bâtiments communaux
  - Une Cité de l'énergie sur trois a adopté le standard bâtiment de SuisseEnergie pour son propres patrimoine immobilier.

Lignes directrices majeures de L'Association Cité de l'énergie pour l'avenir

- L'Association Cité de l'énergie **reste la référente pour les villes, les communes et les associations de communes** qui mènent une politique énergétique et climatique ambitieuse à long terme.
- La collaboration avec les **partenaires actuels** (p.ex. OFEN, cantons) constitue une base importante et sera poursuivie – de nouveaux partenariats seront en outre établis, là où ils sont importants et utiles.

Lignes directrices majeures de L'Association Cité de l'énergie pour l'avenir

- Aujourd'hui, la tâche principale de l'Association est **l'assurance qualité et le développement du label Cité de l'énergie**.
- A l'avenir, les tâches de l'Association doivent être comprises de manière plus large, afin de **soutenir les communes de manière appropriée** dans la réalisation des objectifs Cité de l'énergie et de répondre aux futurs défis.

Comment imaginons-nous le rôle de l'Association à l'avenir ?

A l'avenir, l'ACE s'imagine encore plus dans un **rôle de soutien aux villes et communes**, et pas uniquement en tant qu'organisme de certification pour le label Cité de l'énergie. Elle comble les lacunes des offres de l'OFEN et d'autres.

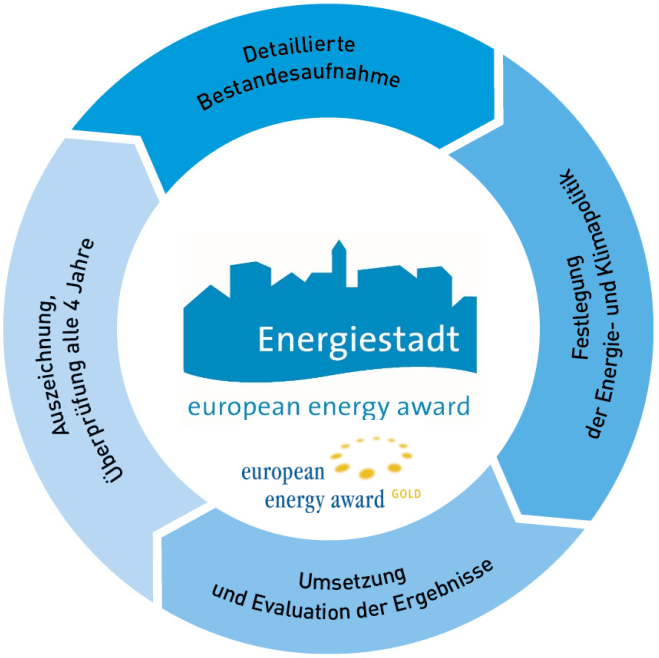

Comment imaginons-nous le rôle de l'Association à l'avenir ?

- L'Association fournira davantage de soutien personnalisé aux communes, notamment afin de les aider à bénéficier des **possibilités de financement de projets** mises à disposition par la Confédération.
- L'Association s'engage également pour que le **coût du processus Cité de l'énergie reste stable.**

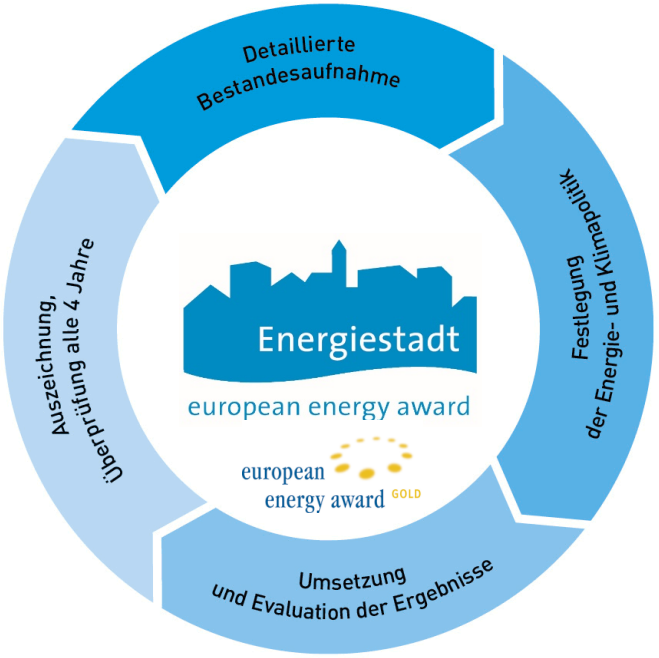

Nos activités

Les adaptations et améliorations suivantes sont mises en œuvre actuellement par l'Association, ou le seront d'ici à 2021 :

- Mise à jour des normes d'évaluation selon **l'état des connaissances actuelles.**
- Elaboration d'outils afin que les Cités de l'énergie relèvent de nouveaux défis (p.ex. **adaptation aux changements climatiques dès 2020, en collaboration avec l'OFEV**).

Nos activités

- **Individualisation du processus d'audit**, afin de répondre davantage aux besoins spécifiques des Cités de l'énergie.
- **Augmentation du soutien aux cantons** dans la communication d'informations importantes et d'exigences légales auprès des Cités de l'énergie.
- Développement **d'indicateurs quantitatifs**
- Personnalisation **des services de conseil** pour les Cités de l'énergie.

Cité de l'énergie
european energy award

Contexte de l'Association Cité de l'énergie
Résumé des évolutions dès 2021

- La qualité des offres de l'Association Cité de l'énergie est maintenue
- A l'avenir, l'Association Cité de l'énergie va adapter son offre aux besoins individuels des communes (taille / structure, particularités cantonales, progrès, etc.)
- L'Association Cité de l'énergie va renforcer sa collaboration avec les cantons et les offices fédéraux
- L'Office fédéral de l'énergie soutient les villes et communes qui sont actives dans le domaine de l'énergie à l'aide d'offres complémentaires.

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

Communes Cité de l'énergie:

- Qu'est-ce qui change (2021)?
- Qu'est-ce qui reste inchangé (2021)?

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

Communes labellisées Cité de l'énergie
Résumé des évolutions dès 2021

Eléments inchangés

- Modalités de labellisation, sauf demande (voir ci-dessous)
- Finances:
  - Cotisation des communes
  - Coûts de la certification CE, stables
  - Coûts d'un processus d'audit / réaudit: pas de changement important

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

Des développements, pas de gros changements

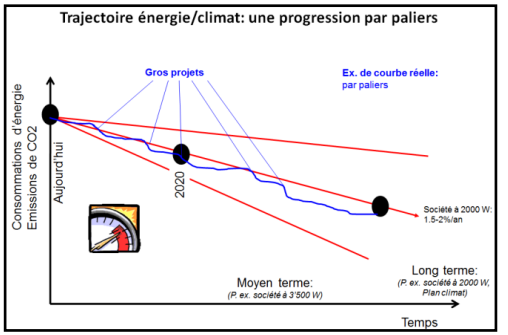

Eléments nouveaux

- **Prestations, services:**
  - Chap. 7. Adaptation aux changements climatiques, facultatif (collaboration OFEV)
  - Adaptation des modalités d'audit, sur demande (base = trajectoire, catalogue 1 audit/2):
    - pour les Cités de l'énergie Gold de longue date: dès 2020
    - pour les autres Cités de l'énergie de longue date (pilote en cours, dès 2021)
  - Prestations exclusives aux communes membres, selon les besoins

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Des développements, pas de gros changements

Eléments nouveaux

- **Finances:**
  - Visites annuelles du conseiller: seront adaptées (forme, fréquence), coût en partie à prendre en charge par les communes (limité)
  - Soutiens de l'OFEN :
    - prime de labellisation: augmentation
    - projets des communes: augmentation

L'adhésion à l'Association Cité de l'énergie donne accès aux services suivants :

- **Utilisation du catalogue Cité de l'énergie** (contenu, structure, ainsi que solutions techniques et aide à la mise en œuvre)
- **Accès au réseau d'experts**
- **Accès à certaines subventions cantonales et fédérales**
- **Accès aux informations et outils** (nouveau site internet à partir du 01.01.2021 avec un espace réservé aux membres, dans lequel des outils, exemples et aides à la mise en œuvre seront disponibles)
- **Produits et services à prix réduit** (les Cités de l'énergie bénéficient d'entrées pour des évènements ou des licences à prix réduit, etc.)
- **Bon pour des prestations de conseil**: seuls les membres recevront un bon pour des prestations de conseil, qu'ils peuvent utiliser lors d'une séance avec un conseiller Cité de l'énergie (le montant du bon doit encore être défini)

Cité de l'énergie
european energy award

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact / informations

Association Cité de l'énergie

info@energiestadt.ch

energieschweiz
Unser Engagement: unsere Zukunft.

EnergieSchweiz ist das Programm des Bundesrates zur Förderung der Energieeffizienz und der erneuerbaren Energie mit freiwilligen Massnahmen. Städte, Gemeinden, Areale sowie Regionen spielen in dieser Förderung eine wichtige Rolle und werden entsprechend von EnergieSchweiz unterstützt.

Der Trägerverein vergibt das Label **«Energiestadt»** an Städte, Gemeinden und Regionen, die sich kontinuierlich für eine effiziente Nutzung von Energie, den Klimaschutz und erneuerbare Energien engagieren. Die Vergabekriterien sind anspruchsvoll – was langfristig hohe Standards garantiert und das Label zu einem wertvollen Planungswerkzeug macht. Es existieren bereits über 400 «Energiestädte».

3 septembre 2020

RESERVES

Trajectoire énergie/climat: une progression par paliers

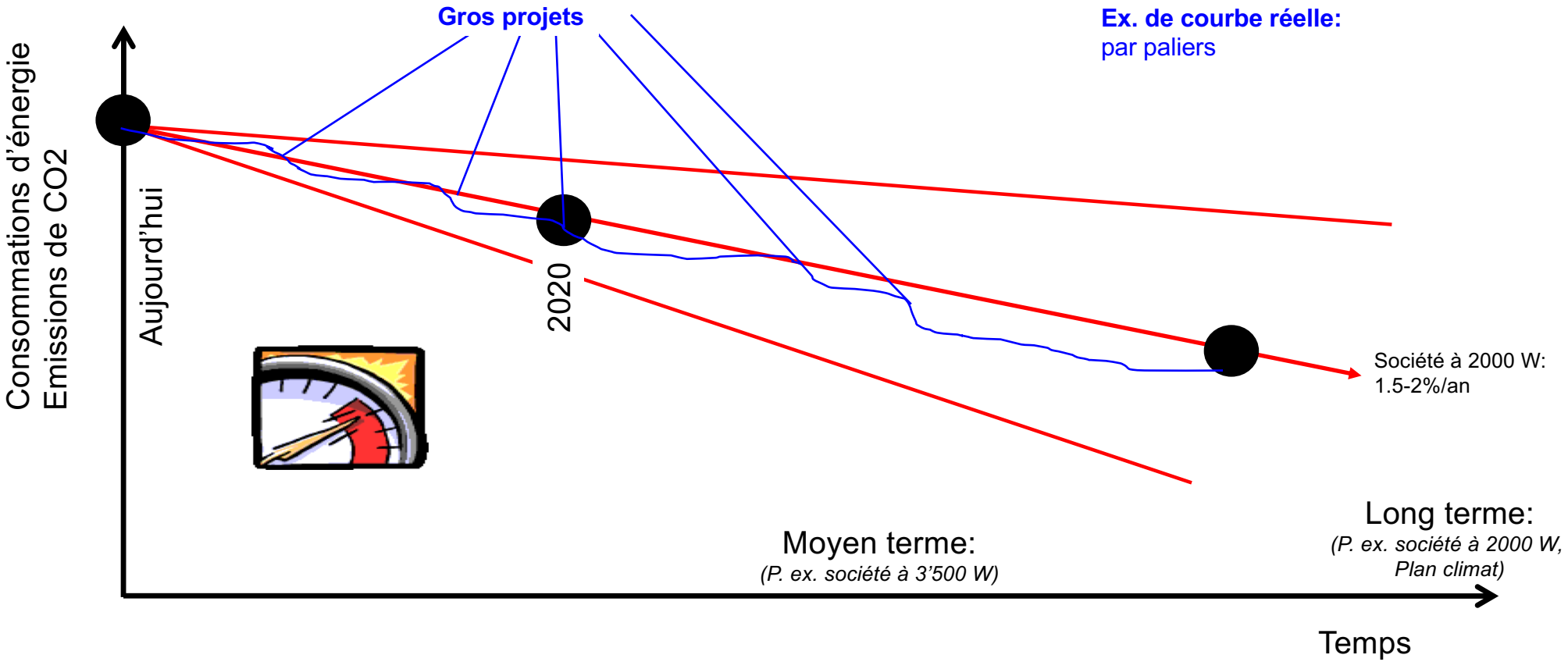

Repris de séance 11.2018, adapté

Cité de l'énergie
european energy award

Les rôles de soutien dans Cité de l'énergie

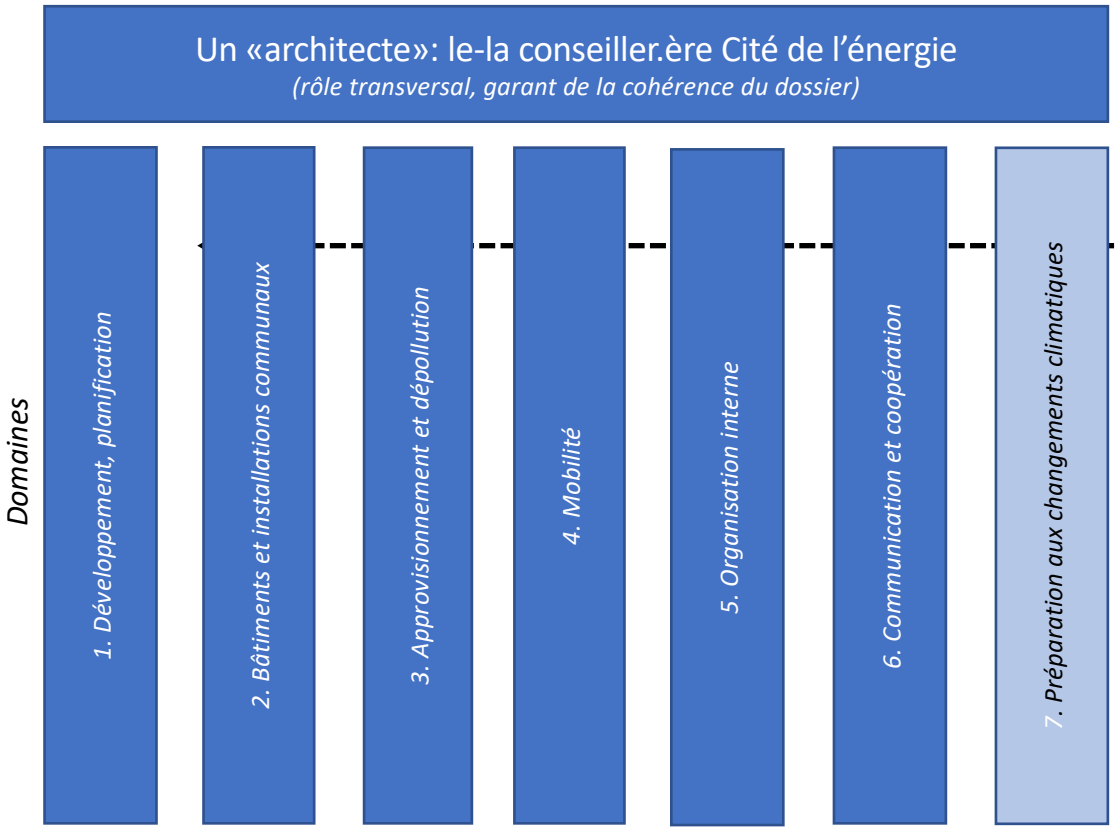

Conseiller-ère à l'énergie
Devenir conseiller.ère: un système ouvert - procédure d'accréditation CE (procédure et commission d'accréditation, critères clairement définis)

Prestations ouvertes à tout prestataire: aucune accréditation requise
Ex. GE: communes, SIG, autres communes, OCEN, bureaux privés, ONG, etc.

Cité de l'énergie: des domaines et des sujets très larges:

1. *Aménagement du territoire, constructions: lignes directrices, planification énergétique, permis de construire et contrôle*
2. *Bâtiments et équipements communaux: état des lieux, assainissement, comptabilité énergétique, entretien*
3. *Approvisionnement et dépollution: électricité, chaleur à distance, énergies renouvelables, eaux (usées), déchets*
4. *Mobilité: transports publics, places de stationnement, zones limitées à 30 km/h, piétons, vélos*
5. *Organisation interne: formation continue, controlling, achats, innovations*
6. *Communication et coopération: manifestations, marketing territorial, programmes de coopération avec les groupes-cibles*
7. *Préparation au changements climatiques: en cours*

suisse énergie
Notre engagement: notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

Conséquences pour les Cités de l'énergie

Compléments D.Rossel, 4.6.2020:
De façon générale, pour les Cités de l'énergie (politique de l'Association CE):
Principe: conséquences minimales pour les Cités de l'énergie: continuité des audits, finances.
Concrètement, pour Renens dès 2021 :

- Audits Gold «de longue date»: pas en 2023 (mais audit allégé)
- Finances (en l'état, hors «économies corona», non définitif):
  - subventions aux communes de l'OFEN + canton pour un ré-audit: maintenues, voir renforcées (OFEN 5'000 Frs/réaudit, à confirmer + subv. cantonales)
  - subventions OFEN à des projets: renforcées
  - suivi annuel (visite annuelle): sera allégé, adapté au besoins, ne sera plus réalisé / financé annuellement depuis 2021 (Renens: budget-cadre de suivi pour D.Rossel)

- Actuellement, SuisseEnergie soutient les Cités de l'énergie à hauteur de **5'000 CHF / cycle d'audit / Cité de l'énergie**. L'association CE intervient auprès de l'OFEN, de SuisseEnergie et du Conseil fédéral pour **renforcer son soutien**.
- Reste à définir: en parallèle, l'Association CE **adaptera le processus Cité de l'énergie** afin de réduire le coût pour les Cités de l'énergie, p. ex. :
  - Visite intermédiaire entre 2 audits, la 2e année après l'audit (ou le réaudit) pour un montant de 2'500 CHF
  - Souplesse du ré-audit sans remplir le catalogue (chaque 2eme ré-audit possible) → réduction des coûts pour le ré-audit, davantage de ressources pour les offres individuelles
  - Impliquer les cantons dans le financement des services de conseil dans les Cité de l'énergie
- Les Cités de l'énergie devront de plus en plus soumettre des **demandes de projets et des demandes** à l'OFEN pour obtenir un soutien pour leur politique énergétique

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

NOUVEAUTES CITES DE L'ENERGIE (sélection):

- **Evolutions du processus d'audit**
- **Chap. 7 Adaptation aux changements climatiques (en option)**
- **Projet ComEasy: trajectoire énergie / climat**
- **Indicateurs: simulation de l'effet de mesures (scénarios, p. ex. en lien avec le Plan climat - PET)**

suisse énergie
Notre engagement: notre futur.

Repris du 16.11.2018

Cité de l'énergie
european energy award

3. Pilotes 2020

Cité de l'énergie: vers une approche adaptée, par catégories de communes

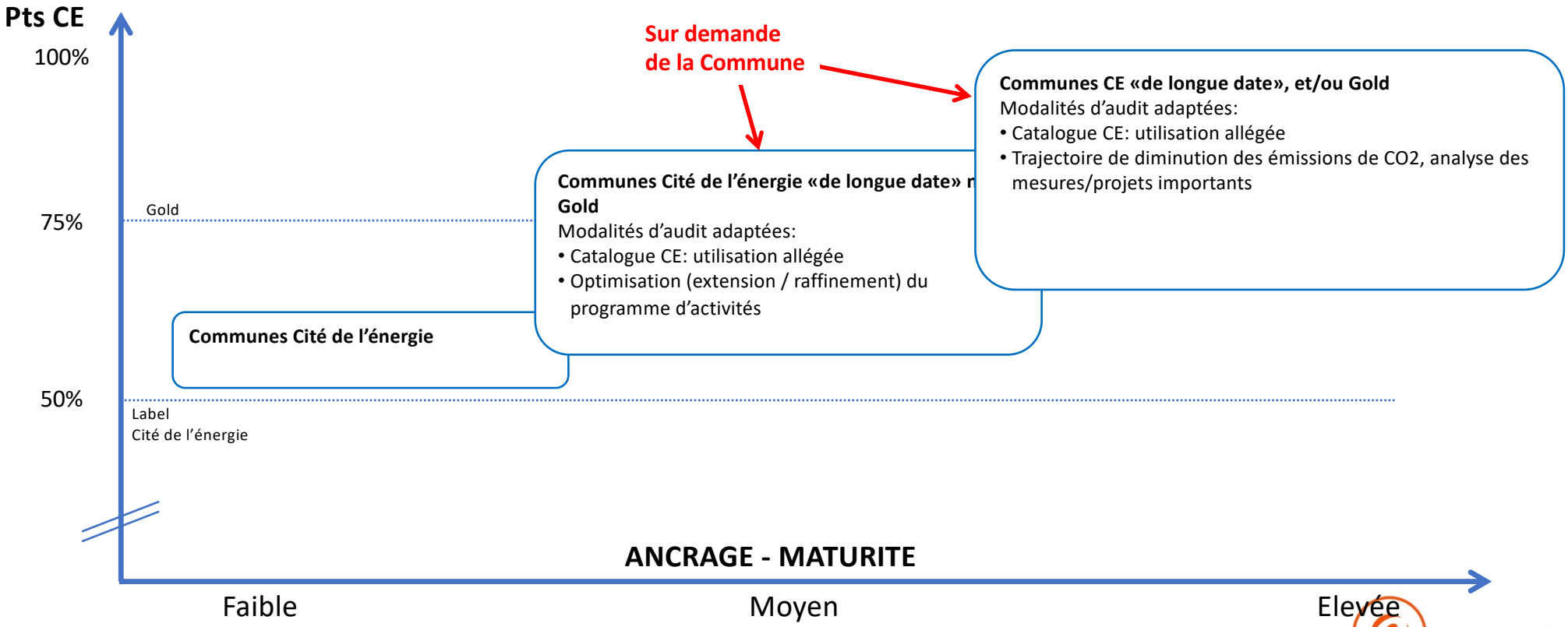

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

En vigueur dès 2019

5 communes concernées en 2020, aucune en CH-R

Cité de l'énergie
european energy award

3. Pilotes 2020

Adaptation du processus de ré-audit: CE-Gold de longue date (facultatif)

Conditions

- Sur demande de la commune
- Au moins 2 ré-audits Gold (c'est-à-dire labellisée CE pendant 8 ans)
- > 80 % des points lors du dernier audit
- Pas de changements importants des responsables-clés, maintien de l'engagement de la commune

Adaptations du processus de ré-audit

- Possibilité pour une commune de renoncer à remplir le catalogue (1 cycle/2, en alternance avec le processus Gold standard)
- Sur la base de :
  - suivi énergétique compatible avec la méthodologie S-2000W (Fit pour 2000 W)
  - suivi de la trajectoire énergie (Absenkpfad), concept énergétique
- Participation à l'audit possible d'un peer reviewer, spécialiste externe

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

3. Pilotes 2020 - Adaptation du processus de ré-audit:

Cités de l'énergie de longue date non Gold, > 55% (facultatif)

Conditions (pilote 2020)

- Au moins 2 ré-audits Cité de l'énergie (c'est-à-dire labellisée CE pendant 12 ans)
- > 55% des points lors du dernier audit
- Sur demande de la commune
- Pas de changements importants des responsables-clés
- Maintien de l'engagement de la commune
- OK préalable par le bureau de l'Association

Pilotes 2020

Communes-cibles, à terme:

1. Cités de l'énergie non-Gold > 55%
2. Communes avec Concept énergétique communal (ex. GE, FR)
3. Commune avec des objectifs quantifiés imposés (p. ex. dans un Plan climat quantifié)
4. Communes «fonceuses»

Adaptations du processus de ré-audit

- Possibilité pour une commune de renoncer à remplir le catalogue (1 cycle/2)
- Audit sur la base du programme d'activités (plan d'action):
  - analyse de la mise en œuvre des 4 dernières années
  - discussion (optimisation: extension/affinement) du programme des 4 prochaines années
- Choix d'un point-fort de discussion, par exemple:
  - évaluation du trajectoire énergie (*Absenkpfad*) ou de l'évolution des indicateurs appropriés
  - évaluation de la mise en œuvre du concept énergétique / plan climat
  - nouveaux thèmes (par ex.: mobilité électrique)
  - travail avec des ressources réduites (dont petites communes)

→ Communes pilotes recherchées pour 2020 / 2021 !

NOUVEAU: Chap. 7, en option (16 questions)

Coordonné avec le Programme de l'OFEV

Pour Renens:
- En option
- Participation hors pilote officiel possible dès été-automne 2020

Chapitre 7 : Effets des changements climatiques

Nr.	Mesures	Description
	Bases + organisation	
7.1.1	Ancrage politique + objectifs d'adaptation	La commune possède des principes directeurs contraignants pour ce qui concerne les effets des changements climatiques, avec des objectifs (qualitatifs) à court, moyen et long terme.
7.1.2	Stratégie / concept pour l'adaptation aux changements climatiques	La commune a identifié les risques et opportunités climatiques pertinents pour son territoire (analyse d'impact) et dispose des bases nécessaires pour les traiter. La commune possède une stratégie ou un concept d'adaptation aux changements climatique qui permet de concrétiser ses principes directeurs, ainsi que les objectifs et mesures à court, moyen et long terme.
7.1.3	Organisation interne + ressources financières	La commune assure la mise en œuvre des objectifs d'adaptation aux changements climatiques en définissant les personnes responsables nécessaires et en mettant à disposition suffisamment de ressources humaines et financières, en encourageant la formation et la formation continue et en clarifiant les procédures. Les acteurs concernés sont impliqués dans les groupes de travail responsables et veillent à ce que les questions relatives aux impacts des changements climatiques soient prises en compte de manière interdisciplinaire / intersectorielle et que les mesures planifiées soient mises en œuvre.
	Mesures	
7.2.1	Prévention et lutte contre les dangers naturels	La commune connait les risques locaux en termes de dangers naturels (crues, laves torrentielles, feux de forêt, mouvements de terrain, avalanches, tempêtes, grêle) ainsi que leurs conséquences. Elle planifie et met en œuvre des mesures afin de réduire le risque et de protéger la population et les biens (p.ex. bâtiments, infrastructure de transport, communication, énergie (protection des installations, planification de davantage d'entretien), etc.). La commune s'implique dans des projets de collaboration régionale.